

Abattement sur la taxe immondices

Certains ménages peuvent bénéficier d'une réduction sur leur taxe immondices 2025.

Pour bénéficier de la réduction sur votre taxe immondices 2025, le formulaire et les pièces justificatives doivent nous parvenir **avant le 31 mars 2026**.

Si vous appartenez à l'une des catégories citées ci-après, nous vous invitons à compléter le formulaire de demande d'abattement (en bas) et à l'envoyer avec les pièces justificatives, au Service Recettes – taxe immondices, Place communale, 20 à 5190 Jemeppe-sur-Sambre.

Pièces justificatives à fournir

En fonction du motif de la demande, les pièces suivantes seront annexées à la demande

Cas prévu par le règlement	Documents à fournir
Abattement sur la taxe forfaitaire	
Les ménages ayant un revenu imposable ne dépassant pas le montant d'intégration : RIS ou équivalent / GRAPA. !! Le revenu global pour un isolé doit être équivalent ou inférieur à 15.770,41 € et pour un ménage le revenu global doit être équivalent ou inférieur à 21.312,87 € imposable annuel (selon le dernier index au 01/02/2025).	• Avertissement-extrait de rôle des contributions de tous les membres du ménage de + de 18 ans. • Attestation du CPAS ou une attestation de l'Office National des Pensions (ONP)
Abattement sur la taxe proportionnelle : équivalent à 0,03€ du kilo. Soit 0,22€/kg au lieu de 0,25€/kg	
Membre du ménage souffrant d'incontinence chronique ou disposant d'une poche d'urostomie	Certificat médical le spécifiant
Familles nombreuses comptant au moins trois enfants à charge et bénéficiant des allocations familiales au 1er janvier 2025.	Attestation émanant de la caisse des allocations familiales datée d'un mois maximum avant la date d'introduction de la demande d'abattement.

Contact

Service Finances : 071/75.00.17

e-mail : finances@jemeppe-sur-sambre.be

FORMULAIRE DEMANDE D'ABATTEMENT TAXE COMMUNALE-IMMONDICES

Le présent document est rédigé à l'attention du Collège Communal de Jemeppe-sur-Sambre.

La demande d'abattement est à réitérer lors de chaque exercice d'imposition

Dépôt sur place – Cachet du service si remis en main propre contre accusé réception.

- Exercice d'imposition : 2025
- Type d'abattement demandé :
 - ❖ Sur la taxe forfaitaire :
- Revenus imposables ne dépassant pas le montant d'intégration / RIS / GRAPA :
- Document(s) à fournir pour chaque membre du ménage de plus de 18 ans : Avertissement Extrait de Rôle des contributions (Service Fédéral des Finances) /Attestation du CPAS/ Attestation de l'Office National des Pensions (ONP).

Pour information le montant du RIS pour un isolé est de 15.770,41 € imposable annuel et pour un ménage de 2 personnes ou plus, les revenus totaux du ménage ne peuvent dépasser le montant de 21.312,87 € (index au 01/02/2025)

❖ Sur la taxe proportionnelle :

- Membre(s) du ménage souffrant d'incontinence chronique ou dispose d'une poche d'urostomie :
- Document à fournir : Certificat médical le spécifiant.
- Familles nombreuses : comptant au moins trois enfants et bénéficiant des allocations familiales au 1^{er} janvier.
- Document à fournir : Attestation des Allocations familiales datée d'un mois maximum avant la date d'introduction de la demande d'abattement.
- Famille avec 1 enfant de moins de 3 ans au 1^{er} janvier 2025
- Document à fournir : Attestation des Allocations familiales datée d'un mois maximum avant la date d'introduction de la demande d'abattement.
- Nom et Prénom du redevable (MAJUSCULES) :
-
- Numéro national du redevable :
- Représente (le cas échéant) :

➤ Qualité :

➤ Adresse ou siège du redevable a charge duquel l'imposition est établie :

➤

➤ Objet et exposé des faits et moyens :

.....
.....

➤ Document(s) annexé(s) :

Date et signature du réclamant